



Municipalité de Burtigny

Au Conseil général

Préavis n° 04/2021-2026

Budget 2022

Municipal responsable : Mme Valérie Jeanrenaud

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions légales, en particulier à l'application de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, la Municipalité a le plaisir de vous présenter le budget 2022 et les commentaires y relatifs afin de les soumettre à votre approbation.

Ce budget a été soumis à la commission des finances pour étude et rapport, en date du 16 novembre 2021.

Budget

Dans sa séance du 2 novembre 2021, la Municipalité a adopté le budget 2022. Le compte de fonctionnement s'élève à 1'807'103.60. Il présente une hausse de 5.05% par rapport au budget 2021 et laisse apparaître un léger bénéfice de 3'774.74.

Les détails du budget 2022 vous sont fournis dans les commentaires ci-dessous.

Commentaires

Généralité

Le montant des vacations municipales de chaque chapitre de ce budget a augmenté. Ceci est dû au nouveau tarif-horaire des vacations, fixé à 40.- (cf. Préavis 08/2020).

1. ADMINISTRATION GENERALE

10 Autorités

101.3000.10 Rétributions autorités

L'augmentation de la rétribution annuelle des municipaux et du syndic a fait l'objet d'un préavis (08/2020) accepté par le Conseil général qui justifie le montant de 42'000.

11 Administration

110.3010.10 Traitement secrétariat

La municipalité a engagé une secrétaire responsable du greffe et du contrôle de l'habitant à 60%, le 16 août 2021. Son choix s'est porté sur une collaboratrice professionnelle, compétente et expérimentée en gestion communale.

110.3180.00 Honoraires et prestations de services

Par rapport au budget 2021, ce poste présente une augmentation de 6'800.- qui s'explique comme suit :

- Mise à niveau de tout le classement des dossiers du greffe, budgété à 5'500.-.
- Augmentation du temps de travail de l'archiviste qui passe de 160 heures à 170 heures pour un montant total de 5'100.-.

12 Service de l'économat

120.3150.20 Entretien et licences matériel informatique

L'augmentation de ce poste correspond à l'entretien de la photocopieuse par l'entreprise Faigle pour l'émission des cartes d'identité. Ce service aux habitants, abandonné en 2015, a été repris en septembre 2021.

14 Service des intérêts généraux

140.3170.00 Réceptions et manifestations

La différence de 5'000.- correspond au montant quinquennal réservé habituellement pour l'Abbaye qui aura lieu au mois de juillet 2022.

140.3180.50 Honoraires et frais d'expertises

Un montant de 10'000.- est budgété pour d'éventuels frais juridiques, principalement en lien avec la finalisation du Plan d'Affectation Village (PA-Village).

18 Transports publics

180.3520.10 Transport public régional

La participation de Burtigny se monte à 15'545.75 pour 2022. En 2021, elle était de 12'500.-.

2. FINANCES

20. Comptabilité générale

200.3180.50 Honoraires & Prestations de services

Ce poste présente une légère diminution qui est due au montant payé au nouvel organe de contrôle qui établit le rapport sur les comptes annuels.

21. Impôts

210.4000.10 Impôt sur le revenu

210.4000.20 Impôt sur la fortune

Les prévisions 2022, avec un impôt sur le revenu de 645'422.- et sur la fortune de 130'390.75, affichent une légère baisse par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020. A noter également que le taux d'imposition communal a été diminué à 78.5% pour l'année 2022 suite à la décision du Conseil général pour l'arrêté d'imposition 2022.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

32 Forêts

320.3140.20 Entretien des chemins forestiers

5'000.- sont réservés pour l'entretien des bordures de forêt et pour le passage de l'épaveuse. Ces travaux sont exécutés tous les deux ans. Le montant de 1'500 correspond au maintien des renvois d'eau sur toutes les dessertes forestières.

Il est à indiquer que l'entretien des chemins forestiers bénéficie d'un retour sur péréquation via la couche thématique « Forêt ».

320.3180.80 Honoraires et prestations divers

Un montant maximum de 20'000.- est budgété pour la gestion des forêts communales par l'entreprise Forstlogistik SA. La gestion comprend la coordination avec l'inspecteur et le garde forestier, les martelages et les cubages, la planification des coupes de bois, le contrôle des travaux et la remise en état des chemins, la planification et le suivi des soins cultureux, l'entretien des dessertes et sentiers forestiers, les statistiques annuelles, les demandes de subventions, la surveillance générale et tous les aspects sécuritaires liés à l'accueil du public.

320.4350.50 Vente de bois

Il est prévu de marteler 1'440 m³ de bois et de mettre en valeur trois bordures de forêts pour un montant prévisionnel bénéficiaire d'au minimum 1'500.-. Ce montant comprend les ventes de bois issues des coupes ordinaires ainsi que la vente des bois des trois bordures. Concernant l'une des bordures, celle des Tatettes située au sud-ouest, celle-ci a pu faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

320.3140.60 Soins cultureux

600.- ont été réservés pour des imprévus comme par exemple la réfection et l'aménagement de pistes cavalières, en collaboration avec l'Association des cavaliers PEC.

320.4800.30 Prélèvement fonds forestier

La commune possède un fonds de réserve forestier comptable (non alimenté financièrement) de 130'000.- à fin 2020. Celui-ci sera dorénavant utilisé pour supporter les charges forestières non subventionnées. Ainsi, pour 2022, un prélèvement de 33'490.- est prévu dans le budget.

35 Bâtiments communaux

350 Bâtiments communaux

350.3140.10 Entretien du bâtiment

4'500.- sont attribués à la réfection du mécanisme qui permet à la cloche de sonner à nouveau « à la volée ».

352 Bâtiment communal

352.4270.10 Loyers

La location de la Salle communale a été budgétée à 3'800.- en 2021. Vu la situation imprévisible due au Covid-19, les projections pour la location de la salle ont été revues à la baisse et se montent à 1'000.-.

353 Battoir, Divers Bâtiments

353.4230.10 Loyers

La différence de 2'460.- est due aux revenus générés par les locations suivantes :

- Trois foodtrucks, dont deux nouveaux, sur l'espace devant le battoir
- Location d'une partie du Battoir à un artisan de Burtigny.

354 Ancienne Poste

354.3010.10 Conciergerie bâtiment

La conciergerie est assurée par l'entreprise CTA Services. Elle se chiffre à 2'660.45 pour tout le bâtiment ainsi que pour le garage souterrain.

4. TRAVAUX

42 Service de l'urbanisme

420.3180.50 Honoraires et prestations de services

Le montant de 22'500.-, en diminution par rapport à 2021, comprend :

- Police des constructions, 15'000.-
- Geo Concept, maintenance, 1'000.-
- Etude PA-Village, 5'000.- pour la finalisation du dossier
- Nouvelles photographies aériennes, 1'500.-, en remplacement des photographies actuelles datant des années 1980.

43 Routes

430.3140.20 Entretien du réseau routier

Suite à l'affaîsement des bordures de la desserte forestière du Saugey, 180'000.- ont été réservés pour une première réfection portant sur une longueur de 650 m.

Les travaux sont subventionnés par l'Etat de Vaud à hauteur de 70% du montant total, soit 126'000.-. Les 30% restants (54'000.-) bénéficieront d'un retour de péréquation d'environ 60% (30'600.-).

10'000.- sont réservés pour l'entretien courant des routes communales.

15'000.- sont réservés pour la signalisation de la zone 30 km dans le village.

430.3140.30 Entretien signalisation routière et éclairage public

La différence de 2'000.- est due à la provision pour l'éclairage de Noël.

44 Parcs, promenades et cimetière

440.3140.50 *Entretien parcs, promenades et cimetière*

2'550.- ont été budgétés pour l'entretien habituel.

45 Ordures ménagères et décharge

450.3180.84 *Déchets encombrants, ferraille et bois*

Une légère amélioration dans le tri des déchets encombrants ainsi que la pose de couvercles sur certaines bennes, protégeant ainsi les contenus de la pluie, allègent le budget 2022 de 9'000.-.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**51 & 52 Enseignement primaire & Enseignement secondaire**

510.3520.20 *Établissement de l'Esplanade Begnins*

520.3520.10 *Établissement de l'Esplanade Begnins*

Comparativement à l'année 2021, l'enseignement primaire (37 élèves) et l'enseignement secondaire (12 élèves) comptabilisent chacun 3 élèves en moins.

L'augmentation du coût de l'enseignement primaire est due au calcul des loyers selon le nouveau règlement et les statuts en vigueur ; soit un amortissement à 100 % des bâtiments scolaires (précédemment 50%). Les loyers d'entretien et d'utilisation sont inclus.

6. POLICE**65 Défense contre l'incendie**

610.3140.30 *Bornes hydrantes, installation et entretien*

Un montant de 5'000.- a été réservé pour l'entretien des bornes. Il est à noter qu'il n'y a plus de bornes à remplacer en 2022, ce qui explique la diminution de ce poste.

66 Protection civile

660.3140.10 *Assainissement abri PC*

Les travaux d'assainissement de l'abri PC ont été terminés en 2021. Il n'y a pas de travaux prévus en 2022.

7. SECURITE SOCIALE**71 Service social**

710.3650.40 *Aides et subventions à institutions privées*

Ce poste comprend les charges liées à l'Espace Prévention, soit 2.-/habitant ainsi que les dépenses liées à l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale), soit 2.80/habitant. Les autres charges budgétées les années précédentes sont reprises par le canton dès 2022

710.3650.60 Réseau de Toblerones

La composition du montant est le suivant :

- Administration RAT -> 5'656.- (4'875.- en 2021)
- Réseau RAT -> 17'832.- (9'754.- en 2021)

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Burtigny

- vu** le préavis municipal 04/2021-2026;
- oui** le rapport de la commission des finances;
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'adopter le budget 2022 tel que présenté, avec un excédent de revenus de 3'774.74 sur un total de revenus de 1'807'103.60.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2021

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire

Irène Richard

Annexe : Budget 2022